

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 46
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le dimanche 26 août à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le mardi 21 août 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

ABSENTS : Edouard BOS ; Michel JORCIN

POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD

Madame Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : projet gîte touristique : engagement de la mission conformité accessibilité et choix du prestataire

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions reçues pour la mission de contrôle de la conformité en matière d'accessibilité, et propose de retenir l'entreprise présentée ci-dessous et de contractualiser avec elle à hauteur des montants présentés.

Prestation	Entreprise	Montant HT
Mission préconisation projet	APAVE	1 385,00 €
Attestation de conformité	APAVE	120,00 €
	TOTAL	1 505,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité OU

décide de retenir l'entreprise APAVE et de contractualiser avec elle dans la limite des montants présentés ci-dessus,
et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

